

État d'urgence : STOP !

Quand l'exception devient la règle

Instauré en novembre 2015, l'état d'urgence a implicitement changé de statut. Conçu à l'origine comme « une mesure exceptionnelle pouvant être décidée par le Conseil des ministres, soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public, soit en cas de calamité publique » (vie-publique.fr - Direction de l'information légale et administrative), il s'est banalisé à tel point que les restrictions des libertés publiques sont devenues monnaie courante et soulèvent relativement peu de protestations (interdictions de manifester, perquisitions abusives, assignation à résidence de militantEs lors des manifestations, etc.) : sous prétexte de sauver la « démocratie » (entendez : la république au service du patronat), Valls a ainsi prolongé l'état d'urgence jusqu'en juillet 2017.

Soixante millions de suspects

Comme si cela ne suffisait pas, un nouveau fichier a été instauré par décret le 30 octobre 2016. Il va permettre de centraliser toutes les données liées à la création des cartes d'identité et des passeports (couleur des yeux, taille, etc.). Toute la population y passe : chaque voisin est un flic en puissance, mais aussi un suspect potentiel. Fliquons-nous les uns les autres et la police fera le reste.

Le mouvement social en ligne de mire

L'état d'urgence sert de prétexte à une attaque en règle contre le mouvement social. Les manifestations contre la loi travail ont donné lieu à un déchaînement inouï de brutalités policières. Les condamnations de syndicalistes (Continental) les mises en examen pour délit de solidarité (vallée de la Roya) dévoilent la vraie nature de la politique sécuritaire de l'État. Il s'agit de mettre au pas celles et ceux qui osent contester l'ordre social existant.

Ne pas laisser faire

Refusons la banalisation de ces restrictions des libertés qui nous sont imposées depuis plus d'un an. Il nous appartient de dénoncer l'autoritarisme insidieux qui s'installe progressivement sous la forme d'un provisoire durable. Rien ne justifie ces atteintes à nos libertés.

**Rassemblons-nous *contre l'état d'urgence*
le samedi 11 février à 15h, Place de l'Hôtel de Ville,
à Bourg-en-Bresse !**

Premières organisations signataires : ATTAC, CLA, NPA et Solidaires Ain.